

Séance du : 04 juillet 2016

Lieu de la séance : salle des fêtes de Drachenbronn

Date de la convocation : 16 juin 2016

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis

Absents excusés :

Mme. KOCHERT Stéphanie représentée par son suppléant M. LORENTZ Marcel
M. FREY Richard représenté par son suppléant M. ILTIS Jean-Claude
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

5. QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

a) création d'un poste en filière technique

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité :

- de créer 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (IB 340 – IB 400) à compter du 1^{er} septembre 2016.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 07 juillet 2016
Le Président
S. STRAPPAZON



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE WISSEMBOURG

Envoyé en préfecture le 13/07/2016

Reçu en préfecture le 13/07/2016

Affiché le

ID : 067-246700926-20160704-C1-JUIL_2016_43-DE

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 04 juillet 2016

Lieu de la séance : salle des fêtes de Drachenbronn

Date de la convocation : 16 juin 2016

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis

Absents excusés :

Mme. KOCHERT Stéphanie représentée par son suppléant M. LORENTZ Marcel
M. FREY Richard représenté par son suppléant M. ILTIS Jean-Claude
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian

Le quorum est atteint pour délibérer

-0-0-

5. QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

b) création d'un poste en filière technique

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité :

- de créer un poste de technicien – à temps complet – IB 357 – IB 582 avec effet au 01.10.2016.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 07 juillet 2016
Le Président

S. STRAPPAZON



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE WISSEMBOURG

Envoyé en préfecture le 13/07/2016

Reçu en préfecture le 13/07/2016

Affiché le

ID : 067-246700926-20160704-C1-JUIL_2016_44-DE

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 04 juillet 2016

Lieu de la séance : salle des fêtes de Drachenbronn

Date de la convocation : 16 juin 2016

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis

Absents excusés :

Mme. KOCHERT Stéphanie représentée par son suppléant M. LORENTZ Marcel
M. FREY Richard représenté par son suppléant M. ILTIS Jean-Claude
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

5. QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

c) création de deux postes en filière administrative

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité :

- de créer 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (IB 348 – IB 465) à compter du 1^{er} septembre 2016, suite à un avancement de grade,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 07 juillet 2016

Le Président

S. STRAPPAZON



**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 04 juillet 2016

Lieu de la séance : salle des fêtes de Drachenbronn

Date de la convocation : 16 juin 2016

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis

Absents excusés :

Mme. KOCHERT Stéphanie représentée par son suppléant M. LORENTZ Marcel
M. FREY Richard représenté par son suppléant M. ILTIS Jean-Claude
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

5. QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

d) création d'un poste non titulaire en filière animation

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité :

- de créer 1 poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe non titulaire pour une durée hebdomadaire de 25H00 pour un accroissement saisonnier d'activité du 19 juillet 2016 au 06 août 2016. La rémunération sera comprise entre IB 340 – IB 400.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 07 juillet 2016
Le Président
S. STRAPPAZON



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE WISSEMBOURG

Envoyé en préfecture le 13/07/2016

Reçu en préfecture le 13/07/2016

Affiché le

ID : 067-246700926-28160704-C JUL_2016_46-DE

Extrait du procès-verbal

des délibérations du
Conseil de Communauté

Séance du : 04 juillet 2016

Lieu de la séance : salle des fêtes de Drachenbronn

Date de la convocation : 16 juin 2016

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis

Absents excusés :

Mme. KOCHERT Stéphanie représentée par son suppléant M. LORENTZ Marcel
M. FREY Richard représenté par son suppléant M. ILTIS Jean-Claude
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian

Le quorum est atteint pour délibérer

-0-0-

5. QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

e) Plan de formation

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le plan de formation 2016 des agents de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, ci-après annexé,
- d'autoriser le Président à signer tous documents à intervenir.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 07 juillet 2016

Le Président

S. STRAPPAZON



**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 04 juillet 2016

Lieu de la séance : salle des fêtes de Drachenbronn

Date de la convocation : 16 juin 2016

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis

Absents excusés :

Mme. KOCHERT Stéphanie représentée par son suppléant M. LORENTZ Marcel
M. FREY Richard représenté par son suppléant M. ILTIS Jean-Claude
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

5. QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

f) Réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux

Vu l'art. L.4121-1 du Code du Travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;

Vu la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 27 mars 2016 relatif aux Marchés Publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 30 mars 2016 ;

Considérant que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

Envoyé en préfecture le 13/07/2016

Reçu en préfecture le 13/07/2016

Document enregistré sous le n° 2016_47-DE

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget Primitif.

Pour extrait conforme :

Wissembourg, le 07 juillet 2016

Le Président

S. STRAPPAZON



Séance du : 04 juillet 2016

Lieu de la séance : salle des fêtes de Drachenbronn

Date de la convocation : 16 juin 2016

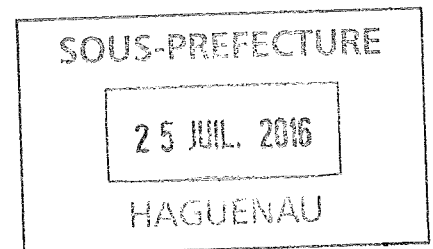
Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelynne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis

Absents excusés :

Mme. KOCHERT Stéphanie représentée par son suppléant M. LORENTZ Marcel
M. FREY Richard représenté par son suppléant M. ILTIS Jean-Claude
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian

Le quorum est atteint pour délibérer



-o-o-

**6. URBANISME – OUVERTURE A L'URBANISATION D'UNE ZONE 2AU SUR LE
SECTEUR DE HUNSPACH**

LE CONSEIL

**après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité :**

M. le Président rappelle que par délibération du 7 octobre 2013, le Conseil Communautaire a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Ce document classe en zone 2AU, des terrains au Sud-Est de la commune de Hunspach, en vis-à-vis de la salle communale.

La commune de Hunspach a depuis l'approbation du PLUi finalisé l'aménagement et la commercialisation de la dernière tranche de son lotissement (au Nord de la commune) et n'est plus en mesure d'offrir de foncier disponible à la construction pour répondre aux besoins des ménages qui souhaitent s'établir dans la commune.

Elle sollicite donc la communauté de communes pour ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU en vue de programmer l'aménagement de la zone en plusieurs phases.

Dans un souci de maîtrise des consommations de foncier agricole et naturel, la loi ALUR, approuvée le 24 mars 2014, a introduit dans le code de l'urbanisme l'obligation, en cas d'ouverture à l'urbanisation d'une zone, de prendre une délibération motivée du conseil communautaire justifiant l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

Où l'exposé de M. WAHL, vice-président en charge de l'urbanisme à la communauté des communes du Pays de Wissembourg ;

Vu l'article L153-38 du code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 7 octobre 2013 ;

Considérant qu'il y a lieu de motiver l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du secteur de Hunspach au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones,

MOTIVE l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du secteur de Hunspach au regard de l'absence de capacités d'implantation de nouvelles constructions dans l'enveloppe urbaine de Hunspach (voir plan joint en annexe) et la volonté intercommunale de préserver des capacités de développement de l'ensemble des communes.

En effet, l'inventaire des terrains non bâtis disponibles dans l'enveloppe urbaine de Hunspach montre aujourd'hui que les seuls terrains non bâtis ne sont pas sur le marché de la construction parce qu'ils constituent des jardins de propriétés voisines ou des enclos pour des animaux domestiques. Seule une construction a été implantée sur une parcelle détachée d'une emprise de jardin.

Depuis l'approbation du PLUi, tous les 10 terrains aménagés dans le cadre des dernières tranches du lotissement ont fait l'objet de dépôts de permis de construire.

Parallèlement, 3 granges ont fait l'objet de transformation en logements, soit la moitié des granges qui avaient été identifiées comme étant aménageables dans le rapport de présentation du PLUi.

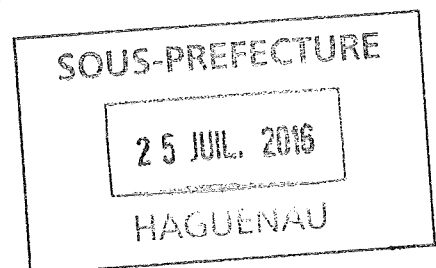
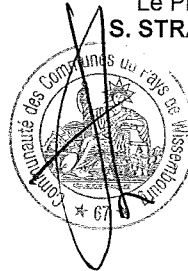
Au regard de ses éléments, il apparaît que la majorité des gisements fonciers disponibles au moment de l'approbation du PLUi ont aujourd'hui été exploités et que pour poursuivre un développement de la commune, de nouvelles emprises doivent être mobilisées, justifiant de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU.

DIT que la présente délibération sera transmise à :

- au Préfet et au Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg
- aux Présidents du Conseil Départemental et du Conseil Régional
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
- au Président du Syndicat Mixte du SCOT de l'Alsace du Nord

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 07 juillet 2016

Le Président
S. STRAPPAZON



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE WISSEMBOURG

Envoyé en préfecture le 13/07/2016
Reçu en préfecture le 13/07/2016
Affiché le 
ID : 067-246700926-20160704-C_JUIL_2016_48-DE

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 04 juillet 2016

Lieu de la séance : salle des fêtes de Drachenbronn

Date de la convocation : 16 juin 2016

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis

Absents excusés :

Mme. KOCHERT Stéphanie représentée par son suppléant M. LORENTZ Marcel
M. FREY Richard représenté par son suppléant M. ILTIS Jean-Claude
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

7. LIGNE DE TRESORERIE

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité :

- Pour assurer le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg décide de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE, un contrat d'ouverture de crédit (Ligne de Trésorerie Interactive) d'un montant de 500.000,00 €, dans les conditions suivantes :

- **Montant** : 500.000,00 €
- **Durée** : 1 an maximum
- **Marge et taux de référence** : taux révisable indexé EONIA + marge 0.90 %
- **Périodicité de paiement des intérêts** : trimestrielle par débit d'office
- **Décompte des intérêts** : les intérêts sont décomptés trimestriellement, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours
- **Frais de dossier** : NEANT
- **Commission d'engagement**: 500,00 € (0,10 %)
- **Commission de non-utilisation** : 0,10 %
- **Montant du tirage minimum** : NEANT

Envoyé en préfecture le 13/07/2016

Reçu en préfecture le 13/07/2016

• **Déblocage des fonds** : La demande de déblocage des fonds se fera par l'intermédiaire du circuit du Trésor Public via l'ACCT. La mise à disposition des fonds sera effectuée dans un délai n'excédant pas 2 jours ouvrés par la procédure du crédit d'office au crédit du compte du Trésor.

• **Remboursement des fonds** : Le remboursement des fonds sera effectué par la procédure du débit d'office par virement de notre compte du Trésor.

- d'autoriser le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit (Ligne de Trésorerie Interactive) avec la CAISSE D'EPARGNE et à procéder sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la CAISSE D'EPARGNE.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 07 juillet 2016
Le Président
S. STRAPPAZON



**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 04 juillet 2016

Lieu de la séance : salle des fêtes de Drachenbronn

Date de la convocation : 16 juin 2016

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis

Absents excusés :

Mme. KOCHERT Stéphanie représentée par son suppléant M. LORENTZ Marcel
M. FREY Richard représenté par son suppléant M. ILTIS Jean-Claude
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian

Le quorum est atteint pour délibérer

-0-0-

8. DEMANDES DE SUBVENTION

a) Ravalement de façades des immeubles de plus de 20 ans – travaux d'entretien des immeubles construits avant 1900

Vu des statuts de la Communauté de Communes,
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2000, fixant les modalités d'attribution de subvention pour le ravalement des façades des bâtiments de plus de 20 ans,
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2000, fixant les modalités d'attribution de subvention pour l'entretien et la restauration des bâtiments construits avant 1900 et des immeubles remarquables en mauvais état technique,
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 septembre 2000 apportant un complément d'information aux délibérations du 22 juin 2000,
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 juin 2001, fixant les modalités d'attribution des subventions concernant les travaux en régie,
Vu la délibération du Bureau en date du 21 janvier 2002 concernant la conversion des tarifs en euros,
Vu le dossier de subvention et les pièces justificatives présentés par les intéressés,

Considérant la vérification de la conformité des travaux,
Considérant les fiches de calcul établies pour chaque dossier

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions suivantes selon le tableau ci-joint,
- les crédits sont disponibles au BP 2016, les subventions sont payables en une seule fois,
- d'autoriser le Président à signer tous documents à intervenir.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 07 juillet 2016

Le Président
S. STRAPPAZON



**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 04 juillet 2016

Lieu de la séance : salle des fêtes de Drachenbronn

Date de la convocation : 16 juin 2016

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis

Absents excusés :

Mme. KOCHERT Stéphanie représentée par son suppléant M. LORENTZ Marcel
M. FREY Richard représenté par son suppléant M. ILTIS Jean-Claude
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

8. DEMANDES DE SUBVENTION

b) Association CRESUS Alsace du Nord

L'association CRESUS accompagne les ménages en situation de surendettement.
Vu l'augmentation des demandes constatées sur notre territoire, l'association sollicite une aide financière d'un montant de 300 €.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité :

- de verser une subvention d'un montant de 300,00 € à l'Association CRESUS Alsace du Nord,
- les crédits sont disponibles au budget primitif 2016 – Art. 6574 ADM 020.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 07 juillet 2016
Le Président
S. STRAPPAZON



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE WISSEMBOURG

Envoyé en préfecture le 13/07/2016

Reçu en préfecture le 13/07/2016

Affiché le

ID : 067-246700926-20160704-C_JUIL_2016_51-DE

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 04 juillet 2016

Lieu de la séance : salle des fêtes de Drachenbronn

Date de la convocation : 16 juin 2016

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis

Absents excusés :

Mme. KOCHERT Stéphanie représentée par son suppléant M. LORENTZ Marcel
M. FREY Richard représenté par son suppléant M. ILTIS Jean-Claude
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

9. FIXATION TARIF LOCATION BROYEUR

La Communauté de Communes vient d'acquérir un broyeur de végétaux dans le cadre de la banque de matériel. Ce broyeur est mis à disposition des communes membres de la Communauté de Communes avec la présence de l'agent technique de la Communauté de Communes moyennant une participation financière.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE avec une voix contre (M. BURGER) :

- De fixer à 100 € par jour le montant de la location pour les communes avec la présence de l'agent technique de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,
- D'autoriser le Président à signer les documents y afférents

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 07 juillet 2016

Le Président
S. STRAPPAZON



**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 04 juillet 2016

Lieu de la séance : salle des fêtes de Drachenbronn

Date de la convocation : 16 juin 2016

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis

Absents excusés :

Mme. KOCHERT Stéphanie représentée par son suppléant M. LORENTZ Marcel
M. FREY Richard représenté par son suppléant M. ILTIS Jean-Claude
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

11. SIGNATURE CONVENTIONS

a) Convention tripartite avec la Communauté de Communes de l'Outre Forêt et la FDMJC Alsace concernant l'accueil au périscolaire de Drachenbronn des enfants scolarisés au sein du RPI de Retschwiller / Memmelshoffen / Keffenach

Compte tenu de la surcharge de l'accueil périscolaire de Soultz-sous-Forêts et des places disponibles dans la structure de Drachenbronn depuis le départ de la BA 901, une mutualisation de l'accueil périscolaire « Les P'tits Dragons » est envisagée avec la communauté de communes de l'Outre Forêt (CCOF).

En effet les enfants du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Retschwiller/ Memmelshoffen/ Keffenach, communes membres de la CCOF, fréquenteront, à compter de la rentrée 2016- 2017, l'accueil périscolaire de Drachenbronn.

La participation financière de la communauté de communes de l'Outre Forêt correspondra à un coût par heure et par enfant accueilli, établi selon les comptes de résultats d'exploitation de la structure gérée par la FDMJC Alsace (Délégation de Service Public).

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer la convention avec la communauté de communes de l'Outre Forêt et la FDMJC Alsace ainsi que tous les documents y afférents.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 07 juillet 2016

Le Président
S. STRAPPAZON



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE WISSEMBOURG

Envoyé en préfecture le 13/07/2016

Reçu en préfecture le 13/07/2016

Affiché le

ID : 067-246700926-20160704-C_JUIL_2016_53-DE

Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté

Séance du : 04 juillet 2016

Lieu de la séance : salle des fêtes de Drachenbronn

Date de la convocation : 16 juin 2016

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis

Absents excusés :

Mme. KOCHERT Stéphanie représentée par son suppléant M. LORENTZ Marcel
M. FREY Richard représenté par son suppléant M. ILTIS Jean-Claude
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

11. SIGNATURE CONVENTIONS

b) Convention Ville de Wissembourg – mise à disposition d'un terrain – aire de service pour camping-cars

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

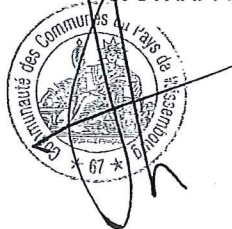
DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition, pour la durée des travaux, du terrain d'implantation cadastré comme suit : Section 16 parcelle n°336 (ancien site GUMMI MAYER) avec la Ville de Wissembourg, en vue d'aménager une aire de service pour camping-cars,

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 07 juillet 2016

Le Président

S. STRAPPAZON



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE WISSEMBOURG

Envoyé en préfecture le 13/07/2016
Reçu en préfecture le 13/07/2016
Affiché le 
ID : 067-246300926-20160704-C_JUIL_2016_54-DE

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 04 juillet 2016

Lieu de la séance : salle des fêtes de Drachenbronn

Date de la convocation : 16 juin 2016

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis

Absents excusés :

Mme. KOCHERT Stéphanie représentée par son suppléant M. LORENTZ Marcel
M. FREY Richard représenté par son suppléant M. ILTIS Jean-Claude
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

11. SIGNATURE CONVENTIONS

c) Convention Ville de Wissembourg – mise à dispositions du Pont Saint-Rémy

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition du pont Saint-Rémy situé pour moitié sur la commune d'Altenstadt et la commune de Schweighofen en Allemagne avec la Ville de Wissembourg pour la durée des travaux en vue de réaliser sa rénovation,

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 07 juillet 2016
Le Président
S. STRAPPAZON



**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 04 juillet 2016

Lieu de la séance : salle des fêtes de Drachenbronn

Date de la convocation : 16 juin 2016

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis

Absents excusés :

Mme. KOCHERT Stéphanie représentée par son suppléant M. LORENTZ Marcel
M. FREY Richard représenté par son suppléant M. ILTIS Jean-Claude
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

11. SIGNATURE CONVENTIONS

d) Convention Verbandsgemeinde Bad Bergzabern – mise à disposition du Pont Saint-Rémy

La Communauté de Communes en collaboration avec la Verbandsgemeinde Bad Bergzabern a initié le projet de rénovation du pont Saint-Rémy. Ce pont datant de 1755 est situé sur une piste cyclable transfrontalière entre Altenstadt et Schweighofen.

Au vu de la situation transfrontalière, cette opération sera financée à 50% par les deux parties.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer une convention avec le représentant de la Verbandsgemeinde Bad Bergzabern qui définira les modalités de participation financière à la réfection du pont Saint-Rémy. La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg assurera la maîtrise d'ouvrage.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 07 juillet 2016
Le Président
S. STRAPPAZON



**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 04 juillet 2016

Lieu de la séance : salle des fêtes de Drachenbronn

Date de la convocation : 16 juin 2016

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis

Absents excusés :

Mme. KOCHERT Stéphanie représentée par son suppléant M. LORENTZ Marcel
M. FREY Richard représenté par son suppléant M. ILTIS Jean-Claude
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

12. AVENANT 1 AU LOT 1 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Gestion et exploitation des accueils périscolaires, cantines scolaires et accueils de loisirs sans hébergement

La structure périscolaire de Drachenbronn Birlenbach peut accueillir jusqu'à 38 enfants, scolarisés dans les écoles de Cleebourg, Bremmelbach, Drachenbronn et Birlenbach.
L'effectif moyen actuel est d'environ 15 à 20 enfants.
Des places sont par conséquent disponibles.

L'accueil périscolaire de Soultz sous Forêts, qui fait partie de la communauté de communes de l'Outre Forêt, est surchargé. Des pourparlers ont eu lieu entre les deux communautés de communes pour trouver un arrangement. Il a été décidé que les enfants du regroupement pédagogique intercommunal de Retschwiller, Memmelshoffen et Keffenach pouvaient être accueillis au périscolaire de Drachenbronn Birlenbach afin d'en optimiser son occupation. Cet accueil ne concernera que les jours scolaires – pause méridienne et le soir après la classe. Une convention tripartite sera signée en ce sens afin de fixer les modalités organisationnelles et financières. Cette convention doit prendre effet au 1^{er} septembre 2016 et doit courir jusqu'à la fin de l'année scolaire. Si la formule perdure elle sera reconduite pour les années scolaires 2017/2018, 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public, le 31 août 2021.

Le délégataire facturera les usagers selon les tarifs appliqués par la communauté de communes de l'Outre Forêt. Cette dernière versera toutefois une participation à la communauté de communes du Pays de Wissembourg pour frais de fonctionnement, estimée ce jour à environ 4.80 € par heure et par enfant. Cette participation sera réajustée en fonction du coût réel.

La structure périscolaire concernée est gérée par la FDMJC d'Alsace, liée par contrat d'affermage à la communauté de communes du pays de Wissembourg.

Afin d'adapter le service aux évolutions techniques,

Envoyé en préfecture le 13/07/2016

Reçu en préfecture le 13/07/2016

ID : 067-246700926-20160704-C_JUIL_2016_56-DE

Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public qui s'est réunie le 28 juin 2016,

Il y a lieu de prévoir la signature d'un avenant n° 1 au lot 1 du contrat de délégation de service public afin de tenir compte des modifications suivantes :

- Le lieu de scolarisation des enfants accueillis,
- Le transport des enfants sur un territoire élargi.

Ledit avenant ne modifie pas l'objet, ni la durée de la délégation de service public. Il ne modifie pas les données essentielles du contrat et ne bouleverse pas l'économie du contrat.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 au lot 1 du contrat de délégation de service public conclu avec la FDMJC d'Alsace jusqu'au 31 août 2021 et toutes pièces à intervenir.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 07 juillet 2016

Le Président
S. STRAPPAZON



**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 04 juillet 2016

Lieu de la séance : salle des fêtes de Drachenbronn

Date de la convocation : 16 juin 2016

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité :

Absents excusés :

Mme. KOCHERT Stéphanie représentée par son suppléant M. LORENTZ Marcel
M. FREY Richard représenté par son suppléant M. ILTIS Jean-Claude
M. LOM Michel qui a donné procuration à Mme. HAAS Sylvie
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian

Le quorum est atteint pour délibérer

-0-0-

14. SUBVENTION SMICTOM

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative sur notre territoire le SMICTOM a délibéré en date du 25 mai 2016 en faveur du versement d'une subvention qui portera soit sur l'achat de nouveaux bacs, soit pour la prestation de puçage et l'acquisition de puces et du logiciel.

Le taux de la subvention sera de 50% du montant total de la dépense et sera plafonné à 60.000 €

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité :

- De retenir pour le versement de la subvention l'opération prestation de puçage, et acquisition de puces et du logiciel.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

Pour l'extrait conforme :
Wissembourg, le 07 juillet 2016
Le Président
S. STRAPPAZON

